



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2025

Original : anglais et français

Comité exécutif du Programme

du Haut-Commissaire

Soixante-seizième session

Genève, 6–10 octobre 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports du Comité permanent

Rapport de la quatre-vingt-treizième réunion du Comité permanent (17-19 juin 2025)*

I. Introduction

1. Le Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (Comité exécutif) a tenu sa quatre-vingt-treizième réunion du 17 au 19 juin 2025 au Centre International de Conférences de Genève.
2. Le Président du Comité exécutif et le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a ouvert la quatre-vingt-treizième réunion du Comité permanent. Le Premier Vice-Président du Comité exécutif, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et le Deuxième Vice-Président du Comité exécutif, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, ont également aidé à présider la réunion.
3. Tous les documents cités dans le présent rapport et les exposés présentés à la réunion par des hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés peuvent être consultés sur le site Internet du Comité permanent.

II. Représentation

4. Les membres suivants du Comité exécutif étaient représentés à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo (République du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, Éthiopie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie,

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

5. Les autres États membres des Nations Unies, présents en qualité d'observateurs admis au Comité permanent, étaient les suivants :

El Salvador, Indonésie, Iraq, Malaisie, Niger, Panama, République dominicaine et Sierra Leone.

6. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice. Étaient également présentes, les organisations intergouvernementales et d'autres entités suivantes :

Organisation internationale de droit du développement, Organisation de la coopération islamique et Ligue des États arabes.

7. Le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées étaient représentés comme suit :

ONU Femmes, Organisation internationale pour les migrations et Programme alimentaire mondial.

8. Seize organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Comité a adopté par consensus l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Protection internationale :

a) Note sur la protection internationale ;

b) Solutions durables et voies complémentaires, y compris la mise en œuvre de la conclusion du Comité exécutif ;

c) Mise en œuvre de la protection communautaire dans des milieux opérationnels en évolution ;

d) Développement des capacités en matière d'asile ;

e) Exposé oral sur la conclusion du Comité exécutif.

3. Activités régionales et programmes globaux : L'engagement du HCR auprès des déplacés internes.

4. Politique de programme/protection :

a) Efforts de coordination du HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés ;

b) Réponses durables ;

5. Budgets-programmes et financement :

a) Actualisation des budgets et du financement ;

b) Rapport global 2024 ;

c) Examen de la structure budgétaire et de l'efficacité de la gestion.

6. Gouvernance.

7. Questions diverses.

IV. Travaux de la quatre-vingt-treizième réunion

10. La Haute-Commissaire adjointe a prononcé des remarques d'ordre général au début de

la réunion. La Haute-Commissaire assistante chargée de la protection a ensuite présenté le point de l'ordre du jour relatif à la protection internationale, donnant un aperçu des défis et des opportunités auxquels le HCR est confronté dans les situations de déplacement forcé.

11. Des présentations ont été faites sur chaque point de l'ordre du jour par la haute direction du HCR. Les membres du Comité exécutif et les observateurs du Comité permanent ont eu la possibilité de formuler des commentaires et de poser des questions. Un compte rendu complet des discussions sera disponible sur la page web du Comité permanent. Les documents examinés lors de la réunion sont listés en annexe et sont également disponibles sur la page web du Comité permanent.

V. Décision du Comité permanent du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire

A. Décision sur les budgets et le financement pour 2024 et 2025

12. Lors de sa réunion, le Comité permanent,

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif à sa soixante-quinzième session sur les questions administratives, financières et de programme [A/79/12/Add.1](#), par. 12 c)) et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la quatre- vingt-douzième réunion du Comité permanent en mars 2025,

Réaffirmant l'importance d'un plus grand partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle qu'à sa soixante-quatorzième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du budget-programme annuel de 2024 du HCR, s'élevant à 10 621,7 millions de dollars E.-U. ;

Note que le budget supplémentaire final de 2024 s'élève à 163,7 millions de dollars E.-U. pour les programmes et projets du HCR ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR de 2024, dont le total final s'élève à 10 785,4 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 10 621,7 millions de dollars E.-U. et du budget supplémentaire final de 163,7 millions de dollars E.-U. ;

Prend note des performances financières et budgétaires en 2024 ;

Rappelle qu'à sa soixante-quinzième session plénière en octobre 2024, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du budget-programme annuel de 2025 du HCR, s'élevant à 10 247,5 millions de dollars E.-U. ([A/AC.96/75/5](#)) ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2025 du HCR, dont le total s'élève actuellement au 30 avril 2025 à 10 604,2 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 10 247,5 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 356,7 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2025, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, par des contributions souples et non affectées, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2025.

Annexe

Liste de documents examinés à la quatre-vingt-treizième réunion du Comité permanent

Documents de séance:

- Ordre du jour provisoire annoté
 - Note sur la protection internationale
 - Solutions durables et voies complémentaires, y compris la mise en œuvre de la conclusion du Comité exécutif
 - Mise en œuvre de la protection communautaire dans des milieux opérationnels en évolution
 - Développement des capacités en matière d'asile
 - Exposé oral sur la conclusion du Comité exécutif.
 - L'engagement du HCR auprès des déplacés internes
 - Efforts de coordination du HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés
 - Réponses durables
 - Actualisation des budgets et du financement
 - Rapport global 2024
 - Examen de la structure budgétaire et de l'efficacité de la gestion
-